A proximité des Urgences, la Maison Médicale de Garde assure les consultations de 1er recours

Publié le mercredi 06 juin 2018

Les médecins généralistes de Garde y reçoivent les patients, enfants et adultes, qui relèvent de leurs compétences en premier recours à partir de 19H00 jusqu'à minuit en semaine et de 8H00 à minuit les samedis, dimanches et jours fériés.

Sa proximité avec le service des Urgences (dont la vocation première est la prise en charge des cas nécessitant l'accès à un plateau technique spécialisé) en fait une structure complémentaire de ce service et réduit ainsi le temps d'attente des patients.

Les consultations sont assurées par des médecins généralistes libéraux, en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux.

LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Les patients peuvent se présenter directement à l'accueil de la Maison Médicale, ou y être dirigés après un appel au centre 15, ou par le service des urgences. Un protocole d'orientation des patients dans les deux sens entre les deux structures est en place depuis 2016 .

Les patients dont la gravité dépasse les compétences et possibilités techniques de la Maison Médicale sont immédiatement transférés au service des Urgences du centre hospitalier.

Les patients sont examinés dans un des cabinets de consultation par un médecin de garde qui établit un diagnostic et des prescriptions si nécessaire.

En cas de besoin d'examens complémentaires ou d'avis spécialisés :

1. urgent : le patient est adressé au service des Urgences du centre hospitalier qui prend le relais ;
2. semi-urgent : le patient est adressé à la structure de son choix, ou à son médecin traitant.

Dans toutes les situations, un courrier adressé au médecin traitant est remis au patient à sa sortie. La Maison Médicale n'a pas pour vocation d'assurer le suivi médical des malades.

CONTACT :
Tel : 04 68 61 63 40
Fax : 04 68 61 63 42